

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 72-1108/SG/CD Délibération n° 281/7°L de la Commission permanente de la Chambre des Députés.

n° 72-1108/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
19 juillet 1972

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro
10 août 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n°281/7° L du 8 juillet 1972 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à passer au nom du Territoire avec la Caisse locale de retraites la convention portant sur une avance de 100.000.000 FD destinée au Territoire pour lui permettre de faire face à une insuffisance momentanée de trésorerie.